

Au début de la guerre de 1914-18, la livre sterling et le dollar canadien furent détachés de l'étalon or et se vendirent à escompte à New York. Toutefois, cet escompte fut 'chevillé' ou maintenu à un pourcentage modéré par la vente de valeurs américaines jusque-là détenues en Grande-Bretagne, par des emprunts aux Etats-Unis, et, après l'entrée de ceux-ci en guerre, par des ententes avec le gouvernement américain. Après la guerre, lorsque les changes furent 'déchevillés', vers le mois de novembre 1920, la livre anglaise tomba aussi bas que \$3.18 et le dollar canadien aussi bas que 82 cents à New York. La dislocation du change persista jusqu'en 1931, sauf pendant quelques mois dans la dernière moitié de 1930. Les taux du dollar ne furent cependant inférieurs aux gold-points d'exportation que pendant quelques rares intervalles.

La situation d'avant-guerre du change canadien, à compter de septembre 1931 jusqu'au début de la guerre, de même que les fluctuations du change canadien en temps de guerre, ont été étudiées aux pp. 842-843 de l'Annuaire de 1942. En raison de l'état à peu près stationnaire du change dans la situation présente, ces renseignements ne sont pas répétés ici.

Sous-section 2.—Contrôle du change étranger en temps de guerre

Un article établissant les raisons de ce contrôle et traitant de l'organisation et de l'administration de la Commission de contrôle du change étranger et de la création du fonds du change, par l'entremise duquel les achats et les ventes de change étranger sont effectués, a paru aux pp. 847-850 de l'Annuaire de 1941. Un autre article, pp. 843-846 de l'Annuaire de 1942, explique les changements de procédure jusqu'au mois de juillet 1942 et, comme les changements, depuis, sont de peu d'importance, il n'est pas jugé nécessaire de répéter ces détails ici. On peut prendre connaissance des règlements récents à toute succursale des banques à charte, celles-ci ayant été constituées les négociants autorisés par la Commission.

PARTIE II.—FINANCE COMMERCIALE DIVERSE

Section 1.—Compagnies de prêt et de fiducie*

L'Annuaire de 1934-35 donne à la page 1009 un aperçu de l'évolution des compagnies de prêt et de fiducie au Canada de 1844 à 1913.

Les lois régissant les compagnies de prêt et de fiducie ont été refondues et sont devenues les lois des compagnies de prêt et de fiducie de 1914 (4-5 Geo. V, cc. 40 et 55). Comme résultat, les statistiques des compagnies à charte provinciale ne sont plus colligées. Toutefois, certaines statistiques sommaires des compagnies provinciales ont été fournies pour 1942-43 grâce à la courtoisie des compagnies et ont été incorporées au tableau 1, afin de compléter le relevé des compagnies de prêt et de fiducie au Canada. Il est estimé que plus de 90 p.c. des affaires des compagnies provinciales sont représentées par ces chiffres, de sorte qu'ils peuvent être acceptés comme assez complets et assez représentatifs du volume des affaires comparativement aux affaires des compagnies à charte fédérale. Les statistiques des tableaux 2 et 3 ne réfèrent qu'aux compagnies ayant une charte fédérale, sauf que depuis 1925 les compagnies de prêt et de fiducie incorporées par la province de la Nouvelle-Ecosse et mises par des lois de cette province sous la surveillance du Département fédéral des Assurances sont comprises dans le tableau 3, de même que les compagnies de fiducie du Nouveau-Brunswick depuis 1934 et du Manitoba depuis 1938. En

* Révisé sous la direction de G. D. Finlayson, surintendant des Assurances, Département des Assurances.